

# LE PAILHEROU

## S'unir pour Pailharès

Bulletin municipal N°2

Janvier 2014

Extrait du discours  
lors de la cérémonie des vœux 2015



Mesdames, Messieurs, chers Pailhéroux,

C'est un très grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui dans cette salle communale. Cette **cérémonie traditionnelle** rassemble les élus de la commune et tous les habitants qui s'intéressent à notre vie locale. Mon premier geste est donc de vous souhaiter à chacun **une excellente année 2015**, dans votre vie personnelle, familiale, professionnelle et citoyenne.

Mais j'ai conscience que ces vœux 2015 sont aussi **les premiers d'une nouvelle équipe municipale**. Puisque cela fait presque un an que le conseil municipal auquel vous avez accordé vos suffrages s'est mis en place. Depuis cette élection, nouveaux et anciens élus ont pris leur fonction avec énergie et conviction.

Et permettez-moi de remercier les quatre élus qui ont souhaité ne pas se représenter à la dernière élection municipale, pour diverses raisons personnelles. Quoi qu'il en soit nous les remercions pour leur investissement tout au long de leur vie d'élu.

J'ai une pensée toute particulière pour Marc Pérard qui nous a quitté cet été. Tout le monde connaissait Marc, avec son air bougon parfois et son humour un peu piquant, mais il était surtout quelqu'un de généreux, de serviable et un grand amoureux de la vie, et surtout de le vie en pleine nature, au Costet au milieu de ses arbres ou sur un bateau en pleine mer. Après une carrière professionnelle bien remplie à la tête de son entreprise de Travaux Publics, il s'est engagé 13 années en tant qu'adjoint au Maire, au service des Pailhéroux. Il a apporté son expérience et ses compétences dans le domaine de la voirie et pour la réalisation des différents travaux. Merci Marc !

Maintenant

Je vais vous rappeler brièvement les objectifs que nous nous sommes donnés pour ce mandat de six ans, que je vous rende compte également des premières réalisations de l'année 2014, et que j'esquisse enfin quelques pistes pour l'année 2015. Je vous précise que ces pistes seront détaillées, débattues et enrichies par les élus lors des prochains conseils municipaux, qui se dérouleront ici-même.

Pour faire ce travail, j'aimerais d'abord vous rappeler ce qui est important pour notre équipe, ce qui a présidé à sa formation il y a un peu plus d'un an, et ce qui fait le ciment de son action.

- Notre première valeur, c'est **une saine ambition collective**. L'ambition d'apporter des services, du bien-être, mais aussi de la fierté à la population de Pailharès.

- La deuxième est **la performance**. Une Mairie ne réalise pas de bénéfices, mais elle doit tirer le maximum des ressources qui lui sont confiées par la population, par les entreprises et par l'état.

Ces ressources ne sont pas extensibles à l'infini, et nous tiendrons cette année notre promesse de stabiliser la pression fiscale (au niveau communal). Cela nous conduit donc, dans toutes nos actions, à rechercher la performance, c'est à dire la meilleure efficacité dans nos décisions, la meilleure diffusion et le meilleur rayonnement des services proposés, pour des coûts de revient toujours mieux connus, surveillés, et optimisés.

Car la raison principale est que l'état diminue scandaleusement ses dotations envers les communes, et même les petites communes.

- Troisième et dernière valeur, **le pragmatisme**. Notre engagement est purement local, il vise à rechercher l'intérêt général de la population et de notre village. Nous en restons à l'origine du mot politique qui est la gestion de la cité (nous écartons la politique politicienne).

Cette nouvelle équipe a déjà confirmé et engagé plusieurs chantiers.

L'extension du réseau d'adduction d'eau potable en direction du « Mazet » dont la première tranche se termine. Ces travaux ont un coût de deux cent cinquante mille euros HT, subventionné à 40 % par le conseil général de L'Ardèche.

La consolidation du mur qui soutient la route communale au niveau du quartier « de pinet », ces travaux étaient plus qu'urgents car la route menaçait de s'écrouler.

La préparation et l'étude pour l'adressage de la commune ( cf. encadré page 9).

Suite aux intempéries de cet automne, la voirie communale a subi de nombreux dégâts, déjà 45 milles euros de travaux détectés et chiffrés. Ce montant risque d'être revu à la hausse en fin d'hiver avec le dégel. Il faudra étaler en plusieurs vagues ces travaux, pour remettre en état nos routes. Car le budget communal n'est pas extensible et nous attendons toujours une réponse du conseil général et surtout de l'état pour connaître le montant des aides attribuées aux communes pour ces intempéries.

Cette année 2015 de nombreux projets seront à l'étude comme :

- la réhabilitation de l'ancienne boulangerie
- l'aménagement des appartements situés au-dessus de la mairie
- la construction d'un bâtiment à vocation associatif au terrain Meillat
- l'informatisation complète du système, pour faire sonner les cloches de l'église
- l'étude de la deuxième tranche d'adduction d'eau potable, dite du « Mazet »
- Nous étudions la vente de l'ancienne mairie, qui pourrait permettre le financement d'un autre projet, comme la boulangerie, cela aboutirait à une opération blanche pour la commune.

Et bien d'autres encore, car la liste n'est pas exhaustive.

Tous ces projets feront l'objet d'un classement afin d'identifier les priorités et alimenter le débat budgétaire.

Car la richesse de nos idées n'est pas égale à celle de notre budget, alors il faudra faire des choix.

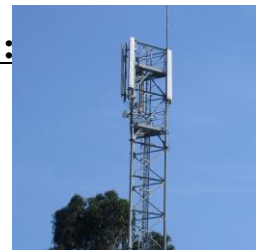
Et je finirai sur une belle citation de Saint-Exupéry :

*« Il n'y a pas de solutions en soi. Il n'y a que des forces humaines. Alors rassemblons nos forces et nous aurons les solutions. »*

**Décisions prises lors des conseils municipaux de juin à décembre :**

**POSITIONNEMENT des MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LA MISE EN SERVICE DE L'ANTENNE RELAIS TELEPHONIE MOBILE**

10 Pour



Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal de se positionner « pour ou contre » sur la mise en service de l'antenne Relais pour la téléphonie mobile déjà implantée au « Col de Fontfreyde » sur la commune de Saint Félicien.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Après dépouillement,

**10 VOTES POUR.**

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire d'informer le Conseil Général de l'Ardèche dans les meilleurs délais afin de mettre en service cette antenne au plus tôt.

**EMPLOI D'AVENIR AU 2 JUIN 2014 et CONVENTION AVEC LE CDGFPT**

10 Pour

Mr le Maire présente la convention portant affectation par voie de prêt de main d'œuvre d'un personnel recruté dans le cadre de la promotion des emplois d'Avenir en application de la convention de coopération signée entre l'Etat et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

Vu le départ de Mme Cindy MANIOULOUX, il y a lieu de recruter un nouvel emploi d'avenir afin d'assurer l'accompagnement dans le bus scolaire à la rentrée prochaine, l'entretien des bâtiments communaux et autres, par un nouveau contrat d'agent polyvalent

Mme Emilie HOUSSELIN est candidate à ce poste à compter du 2 juin 2014, et devra signer un contrat d'Avenir pour une période maximale de 3ans avec le Centre de Gestion de la FPT.

**Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**CHARGE** Mr le Maire de signer dans les plus brefs délais la convention portant affectation par voie de prêt de main d'œuvre d'un personnel recruté dans le cadre de la promotion des emplois d'Avenir en application de la convention de coopération signée entre l'Etat et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

**RETIENT** la candidature de Mme Emilie HOUSSELIN à compter du 2 juin 2014 pour une période de 3ans.

**NOUVEAU TARIF EAU BRANCHEMENT AUX RESEAUX au 13/06/2014**

10 Pour



Désormais pour toutes demandes de branchement d'eau potable, sur tous les réseaux communaux, le forfait est fixé à 2000€, dans la limite de 50 mètres ; au-delà de cette distance une étude sera faite au cas par cas.

Le compteur sera installé en limite de parcelle où se trouve la résidence principale ou secondaire du demandeur.

Exceptionnellement, pour les nouveaux branchements sur l'extension du réseau « Mazet » en cours de réalisation, les frais de branchement sont fixés à 1700€ si ces branchements sont réalisés en même temps que les travaux d'extension du réseau.

**Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE** ce nouveau tarif à compter du 13 juin 2014.

## **DEVIS TRAVAUX DIVERS AU VILLAGE DE PAILHARES**

10 Pour

Monsieur le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal les devis suivants pour l'entretien et la réparation des bâtiments communaux au village de Pailharès ;

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DÉCIDE** de retenir les devis suivants :

Services JCK de Vanosc de 550,00€ TTC > enduits façades du lavoir ;

Services JCK de Vanosc de 1547,70€ TTC > enduits façades de la bascule ;

Sarl SAVEL Michel de Bozas de 2286,00€ TTC > Dallage en béton désactivé autour du monument aux morts

Sarl SAVEL Michel de Bozas de 3839,76€ TTC > allée accès handicapé en béton désactivé devant la Mairie

L'entrepreneur du Paysage de Préaux de 937,13€ TTC > pose de pavés manquants sur la place du Fort ;

Electricien Yannick Grange de St Victor de 1340,27€ TTC > changement radiateurs Gite n°1.

## **CONVENTION ECOLE PUBLIQUE SAINT FELICIEN**

10 Pour

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la Mairie de Saint Félicien en date du 13 juin 2014 pour la répartition des frais de fonctionnement de l'école Primaire Publique de Saint Félicien pour l'année 2013-2014.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 523,42 € par élève, et 8 élèves de notre commune sont concernés et 1 élève en garde alterné avec la commune de Vaudevant ; soit un coût total de 4.449,07 €.



## **CHARTRE D'ENGAGEMENT et de PARTENARIAT AVEC LA POSTE**

10 Pour

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte d'engagement et de partenariat avec LA POSTE qu'il conviendrait de signer, en raison de l'évolution de notre société et de la nécessité de géolocaliser plus précisément les habitants.

La dénomination et la numérotation des voies sont des éléments structurants de l'aménagement du territoire, qui, lorsqu'ils sont de qualité, véhiculent une image positive. La normalisation de l'adresse apporte un bénéfice à la fois aux citoyens, aux entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales.

La commune s'engagera notamment à numérotter les rues et chemins de toutes voies publiques, à apposer des panneaux de rue et plaques numérotées, informer les habitants de leur nouvelle adresse.

La Poste quant à elle, soutiendra et conseillera la commune pendant toute la durée du projet.

## **SOUTIEN A L'AMF POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

10 Pour

Mr le maire présente la motion de Soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter les Pouvoirs Publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat qui sera déclinée sur les années 2015-2017.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

## **C'est pour toutes ces raisons que la commune soutient les demandes de l'AMF :**

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

## **RENOUVELLEMENT et REVISION DES CONTRATS AVEC LES DENEIGEURS A COMPTEUR DE L'HIVER 2014/2015**

10 Pour

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que les contrats signés avec les déneigeurs Mr Noël HAMON, Mr Serge MANIOULOUX et Mr Nicolas BERNARD arrivent à échéance au 13 novembre 2014.

Monsieur le Maire propose de renouveler leur contrat pour une période de cinq années consécutives en révisant le taux horaire ; sachant que le taux horaire était de 38,00€. Ils utilisent leur propre tracteur et une lame (ou étrave) appartenant à la commune.

En cas de rupture de contrat à l'initiative du déneigeur, celui-ci s'engage à rembourser les frais engagés par la commune pour le matériel de déneigement. Les voies communales et chemins ruraux à déneiger sont inscrits respectivement dans chacun de leur contrat.

### **Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat avec Mr Noël HAMON, Mr Serge MANIOULOUX et Mr Nicolas BERNARD ; et tous frais nécessaires à l'installation et à la mise aux normes du matériel de déneigement.

**FIXE** le nouveau taux horaire à 42,00 € à compter du 14 novembre 2014.



## **TARIFICATION EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014.**

10 Pour

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents du Conseil Municipal que des travaux importants d'extension du réseau d'eau potable « Mazet » secteur Nord-Est sont en cours de réalisation.

Concernant le réseau d'assainissement, la nouvelle station d'épuration de Molières est désormais en fonction.

Il rappelle les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2013 et propose d'augmenter le prix de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.



### **Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**FIXE** les nouveaux tarifs ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

Pour le fermier	Prime fixe	Compteur DN 15 mm	par an 65,00 € HT
		Compteur DN 20 mm	par an 110,41 € HT
<b>EAU</b>		Prix au m <sup>3</sup>	<b>1,55 € H.T</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Créé en 1997	Prix au m <sup>3</sup>	0,70 € H.T

## **REDEVANCE POUR POLLUTION ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

10 Pour

Monsieur le Maire présente aux membres présents du conseil municipal le courrier de l'Agence de l'eau concernant le maintien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 des 2 redevances. L'une au titre de la pollution domestique à 0,280 €/m<sup>3</sup> et l'autre redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0,150 €/m<sup>3</sup>.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTTE** d'appliquer ces taux imposés par l'Agence de l'Eau pour ces deux redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## **DEVIS COMPLEMENTAIRE REHABILITATION DE L'ESCALIER de l'ANCIEN CIMETIERE DE PAILHARES**

10 Pour

Monsieur le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal les 2 devis supplémentaires de l'entreprise ROUCHIER Daniel pour la réhabilitation de l'escalier qui mène au bas du cimetière de Pailharès ; et rappelle le prix du précédent devis du 15 juillet dernier de l'entrepreneur du Paysage.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise ROUCHIER Daniel de 3837,10€ TTC.

## **ATTRIBUTION SUBVENTION A L'ECOLE PUBLIQUE DE ST FELICIEN POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE PISCINE**

11 Pour

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'école primaire publique de Saint Félicien va participer à une classe de découverte durant 5 jours, durant le 3<sup>ème</sup> Trimestre 2015. Ce séjour concerne 3 enfants domiciliés sur la commune, Mlle JAN Maïwenn, Mr HAMON Aurélien et Mr MAYOUD Jawen.

Afin que l'école puisse obtenir une aide du Conseil Général de l'Ardèche, Monsieur le Maire propose de verser une aide à l'école Publique de Saint Félicien d'un montant de 11,00 € par élève et par nuitée, soit 132€ minimum.

*Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,*  
ACCEPTÉ de verser une aide à l'école Publique de Saint Félicien pour cette classe de découverte d'un montant total de 132,00 € ; ayant pour thème « Classe piscine ».

## **ETUDE ADRESSAGE POSTAL SUR LE TERRITOIRE DE PAILHARES et CHOIX DES ENTREPRISES**

11 Pour

Monsieur le Maire présente le devis concernant l'étude pour l'adressage postal sur le territoire de la commune de PAILHARES.

Le devis du 2 octobre 2014 de GEOA situé à Labatie d'Andaure d'un montant de 1.746,00€ TTC, comprend le relevé de 170 points de distribution (foyers) et de voirie (70 kms)

*Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal*  
ACCEPTÉ de financer l'étude pour l'adressage postal sur l'ensemble du territoire communal  
RETIENT le devis du 2 octobre 2014 de la SARL GEOA situé à Labatie d'Andaure, d'un montant de 1.746,00€ TTC.

## **RECONDUCTION TACITE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

11 Pour



Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 16 septembre 2011 pour la mise en application de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune de Pailharès pour une durée de 3 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2014. Il convient de se prononcer sur sa reconduction avant le 30 novembre 2014.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

*Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal*  
DÉCIDE d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 3%.  
DECIDE d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme :

- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;
- 2° Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
- 3° les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
- 4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## PARTICIPATION FINANCEMENT ECOLE PRIVEE DE ST FELICIEN SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION 2013-2014

11 Pour

En réponse à la demande de l'Organisme de Gestion de l'Ecole privée de Saint Félicien concernant la participation de la commune aux frais de fonctionnement, par enfant scolarisé.

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération prise le 20 décembre 2013 attribuant une participation de la commune à 523,42 € par élève.

**Considérant que l'école privée accueille 14 enfants de la commune pour l'année 2013/2014,**

Considérant l'article 89 de la loi du 13 août 2004 précisant les conditions de financement des écoles privées sous contrat d'association,

Considérant les seules dépenses relevant du fonctionnement, la participation de la commune s'élève à **523,42 € par élève**

*Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité*

**ACCEPTE** cette participation d'un **montant total de 7.327,88 € pour 14 élèves** scolarisés sur l'année 2013/2014.



## RENOUVELLEMENT CONVENTION APSOAR ANNEE 2015 à 2017

### INTEGRATION DANS LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'APSOAR

10 Pour, 1 Abstention.

Monsieur le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal de renouveler la convention APSOAR pour trois années à venir, sur les mêmes critères que précédemment, avec une participation financière de 1600€ par an.

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**ACCEPTE** de renouveler la convention pour trois ans à compter de l'année 2015 sur les mêmes critères que la précédente, avec une participation financière d'un montant de 1.600,00€ par an.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2015 AU 30ANS DE LA CIE LES BALADINS DU RIRE

10 Pour, 1 Abstention.

Monsieur le Maire présente aux membres présents du Conseil Municipal la programmation 2015 de la Cie des Baladins du Rire de Pailharès, pour leur 30<sup>ème</sup> année de spectacle vivant.

Ils proposent 3 événements en 2015 répartis sur la commune de Pailharès et à Saint Félicien. Au printemps, un spectacle présenté dans la salle du Buissonnet à Pailharès ; en été, atelier-spectacle en collaboration avec les institutions locales ; et en automne, un Festival en extérieur à Saint Félicien.

Il ressort qu'un soutien financier des communes avoisinantes est primordial, Mr le Maire propose de les soutenir à hauteur de 600€.

*Après discussion, et délibéré le Conseil Municipal,*

**DECIDE** de soutenir financièrement la Cie des Baladins du Rire de Pailharès, pour leur 30<sup>ème</sup> année pour un montant de 600,00€.



## Vie de la commune

### Repas CCAS du 27 Septembre

Le CCAS de la commune invitait ses aînés de plus de 65 ans à partager un repas convivial à l'Auberge du village. Trente deux seniors ont répondu à l'invitation. L'après-midi s'est terminée autour d'une partie de cartes et de pétanque.



### Table d'orientation du Col du Buisson

Vendredi 26 septembre a eu lieu l'inauguration des 2 tables d'orientation situées au Col du Buisson, projet initié sur le mandat précédent par Fabien Dumont. Un endroit idéal et stratégique, porte d'entrée de la commune pour découvrir un panorama magnifique de 180 degrés.

### Clocheron

Depuis plus de 41 ans, André Hugon notre clocheron communal, actionna les cloches de l'église 3 fois par jours par tous les temps. Il souhaite prendre un repos bien mérité après toutes ces années au service de la commune. Nous le remercions chaleureusement pour ce travail de longue haleine et surtout aussi pour sa sympathie connue de tous.  
Merci André !



La rénovation du lavoir et de la bascule est terminée. Les façades ont été réalisées en enduit imitation pierre afin de se fondre dans le décor de notre village.







## Projets en cours



Les travaux de mise en place du réseau d'eau du Mazet sont terminés. La canalisation s'est arrêtée pour cette tranche à Théolier.

Les pompes ont été mises en fonctionnement afin de remplir progressivement le réservoir de La Combe.

Les entreprises procèdent actuellement au contrôle d'étanchéité ainsi qu'à la désinfection des différentes canalisations. Suivront ensuite les contrôles de pression afin que les premières maisons puissent être alimentées au premier semestre 2015.

« *L'eau, c'est la vie, continuons à faire vivre PAILHARES* »



## Adressage Postal

Un groupe de travail est en train d'œuvrer pour que soit mis en place sur notre commune comme l'exige la loi, la dénomination des différentes voiries, la numérotation des habitations en fonction de leur situation de même que celles qui sont dans une zone d'habitat dispersé ainsi que la réalisation de plans très précis.

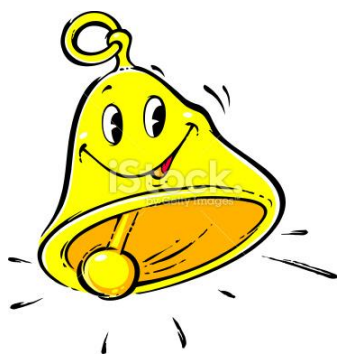
Ce programme entre tout à fait dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable en facilitant :

- l'accès des soins et des premiers secours,
- le développement des services à la personne,
- les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS,
- la livraison des entreprises,
- le facteur qu'il soit référent, remplaçant ou saisonnier trouvera sans problème l'adresse des destinataires.

En s'inscrivant dans le programme du « raccordement postal », la municipalité de Pailharès fait bénéficier ses habitants d'une meilleure qualité de vie au quotidien.

La pose des panneaux de rue sera assurée par la commune et celle des plaques comportant votre numéro est laissée à votre initiative. Un courrier sera adressé aux habitants dans les mois qui vont suivre.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Emmanuel CAILLET au 06-88-29-45-75.



### Automatisation du clocher

Une étude a été effectuée afin de déterminer la possibilité d'automatiser notre clocher.

La société BODET nous propose un mécanisme électrique pour actionner les cloches de l'église et la mise à l'heure automatique. Les travaux débuteront prochainement.

### Description

La maladie de Lyme est une maladie provoquée par une bactérie nommée *Borrelia burgdorferi*, qui est transmise par la piqûre d'une tique infectée. La bactérie peut être transmise aux humains lorsqu'ils sont mordus par une tique infectée. Dans des circonstances normales, la maladie de Lyme ne peut pas se transmettre d'un être humain à l'autre. Les animaux de compagnie (chats et chiens) peuvent aussi contracter la maladie de Lyme, mais ils ne semblent pas contaminer les êtres humains. Ils peuvent toutefois apporter les tiques infectées chez vous.

Il importe de noter que toutes les tiques ne sont pas porteuses de la maladie de Lyme et que le risque de contracter la maladie de Lyme est grandement réduit si on enlève la tique dans les 24 à 36 heures qui suivent sa fixation.

Les symptômes de la maladie de Lyme n'apparaissent quelquefois pas avant un mois. Dans ces situations, il peut s'avérer difficile de dire si la maladie a été contractée dans les environs et il est important de poser des questions sur les antécédents de voyage.

### Symptômes et Complications



On peut souvent décrire les symptômes de la maladie de Lyme comme se produisant en 3 stades, même si les personnes infectées ne font pas toutes l'expérience des 3 stades.

#### Stade 1

**Le symptôme classique, et souvent le premier symptôme de la maladie de Lyme, est une éruption cutanée**), que constatent près de 80 % des personnes infectées. Cette éruption cutanée caractéristique peut apparaître aussi précocement que 3 jours après la morsure d'une tique, mais elle peut parfois ne pas apparaître avant un mois. L'éruption cutanée commence habituellement à l'emplacement de la piqûre et prend souvent l'apparence d'une cible. Parmi les symptômes semblables à ceux de la grippe, on retrouve : de la fatigue, des maux de tête, des frissons et de la fièvre, de la douleur musculaire et articulaire et la présence de ganglions lymphatiques enflés. Si les symptômes initiaux de la maladie de Lyme sont négligés, il se peut que le stade suivant de la maladie persiste pendant plusieurs mois.

#### Stade 2

Parmi les symptômes susceptibles de se produire au cours du deuxième stade de la maladie, on retrouve une faiblesse ou une fatigue extrême, de la douleur et une raideur articulaires intenses, des maux de tête, de la faiblesse au niveau des muscles du visage, une irritation des yeux, des éruptions cutanées et une irrégularité du rythme cardiaque. Si la maladie continue à progresser, elle entrera dans un troisième stade.

#### Stade 3

Les symptômes de ce stade peuvent comprendre de l'arthrite à long terme et certains symptômes neurologiques, notamment des maux de tête, des étourdissements, des engourdissements, et même de la paralysie. Ce stade de la maladie peut durer plusieurs mois et même des années.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter les sites internet : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
et <http://references-sante-securite.msa.fr>

## Prévention Routière

Une action aura lieu en Mars en lien avec la Prévention Routière sur la mise à jour des connaissances du code de la route :

Date pour sensibilisation à Saint Félicien au bâtiment du Foyer des jeunes le 5 mars 2015 de 14h à 17h.

Inscription obligatoire avant le 15 février 2015 auprès de la mairie (gratuit).

Réservé aux personnes de plus de 45 ans.



### Horaires de la déchetterie intercommunale :

Jour	Ouverture public	Fermeture public
Lundi	9H00	11H30
Mercredi	9H00	11H30
Samedi	14H00	17H00



### Annonces

Produits Fermiers :  
BERNARD Nicolas – Gamon- 04 75 06 34 84  
Fromages de chèvres, bouchons apéritifs, fromage rapé de chèvre

LLANAS Marie Julie - Porte- 04 75 06 59 82  
Fromages (chèvres, vaches) frais ,  
affinés, aigres, doux

Pour la parution d'une annonce, l'adresser à la Mairie

# INFOS PRATIQUES

## MAIRIE :

Téléphone / Fax : 04 75 06 00 65  
Secrétariat : Lundi de 13h30 à 17h30  
Mercredi de 8h30 à 12 h  
Vendredi de 8h30 à 12 h  
Permanence du Maire: sur rendez – vous  
Permanence Adjointes/ Conseillers :  
Les 1ers et 3èmes Samedi de chaque mois de 11h à 12h

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h 30 – 11h 30

AGENCE POSTALE COMMUNALE : 9 H à 12 H

## MEDECINS :

Dr ASSOUS Michel : 04 75 06 75 92  
Dr CHIEZE Didier : 04 75 06 00 13  
Dr GIRARD Philippe : 04 75 06 01 33

## KINESITHERAPEUTE

CUVILLIER Marieke : 06 49 95 58 17

## SOMATOPATHE

FOROT Roselyne : 06 37 55 27 95

## OSTHEOPATHE

NOUJAIM Grégory : 06 85 15 34 30

## CHIRURGIEN DENTISTE

Dr BARBOTEAU Vincent : 04 75 06 13 13

## ASSISTANTE SOCIALE

RIPPERT Virginie : 04 75 07 07 10 (sur rendez vous)

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 04 75 06 00 44

OFFICE DE TOURISME : 04 75 06 06 12

AUBERGE BUISSONNIERE : 04 75 06 28 68 ou au 06 27 16 16 60

Dépôt de Pains et journaux

GAZ : Vente de bouteilles de gaz chez MM BUISSON – Pièce de la Croix –  
04 75 06 07 46



Notre correspondante de l' « Hebdo de l'Ardèche » :  
Marie-José CAILLOUX - tél. 09 61 38 29 04  
@: marie-jose-cailloux@orange.fr